



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 15 Mai 2015

Compte Rendu de Séance

Présents : 8

Excusés : 3, Martine MANCHON, Jean-Luc VERNERREY, Michel JEANNOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

Ordre du jour

I – Le point sur les travaux d’extension de réseau « chemin des puits »

Le Maire rend compte de l’avancée des travaux réalisés sur le site du « Chemin des Puits ». Ces travaux sont en bonne partie terminés. Les travaux de collecte de l’assainissement sont actuellement en cours. La construction HENRIOT Yohann doit recevoir très prochainement les raccordements EDF, TELECOM, et EAU COURANTE.

II – Projet de travaux rue de la Mare

Concernant le projet de travaux « rue de la Mare », le dossier de consultation des entreprises est rédigé. L’appel à candidature est affiché en Mairie. La date limite de remise des plis est fixée au 29 Mai. La commission voirie se réunira alors, afin de retenir l’offre la mieux disant.

La réalisation de ces travaux est planifiée pour la 2^{ème} quinzaine de Juin ou après le 1^{er} dimanche de Juillet.

Le montant global des travaux étant plus important que le montant du devis estimatif initial, le Maire soumet au conseil municipal, une délibération modificative, annulant et remplaçant la délibération initiale du 3 Octobre 2014, afin d’obtenir une réactualisation à la hausse de la subvention DETR.

III – Emprunt pour voirie

Dans le cadre des travaux de voirie communale prévus, il convient de statuer et de délibérer sur le choix de l’organisme bancaire, proposant un emprunt de 40 000.00 € aux meilleures conditions. Les quatre établissements traditionnels ont été consultés. Après débat de l’assemblée, 2 propositions retiennent l’attention du conseil. La décision finale ne sera prise qu’après avoir re-consulté ces organismes, aux fins de déterminer quelle est l’offre la plus intéressante.

IV – Questions et informations diverses

Le Maire sollicite l’assemblée, afin de délibérer sur le montant des subventions communales, allouées à chacune des associations, traditionnellement éligibles. Le conseil reconduit à l’identique les montants décidés en 2014, à l’exception de l’association « La ronde de l’Espoir », dont la subvention est réduite à 50.00 €.

Le Maire informe que le mariage célébré le 2 Mai dernier a produit une quête d’un montant de 155.00 €, au profit de la coopérative scolaire de l’école maternelle. Le Maire s’est vu remettre un chèque de 50.00 € pour la commune. Le Conseil municipal remercie chaleureusement les familles pour leur générosité.

L’ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22h00.